



F.S.U.
psychologues
de l'éducation nationale

CAPA du 16 janvier 2019
Déclaration liminaire de la FSU

Tout d'abord, nous voulons profiter de cette première CAPA, pour souhaiter une bonne année et une bonne santé professionnelle à tous nos collègues PsyEN mais aussi à tout le personnel administratif en charge de notre profession. Espérons que cette seconde année de fonctionnement dans le nouveau corps de Psychologues de l'EN verra s'aplanir un certain nombre de difficultés qui ont beaucoup mobilisé en 2018 les services de l'administration, les élus et l'ensemble des personnels, en matière de mouvement intra académique et de déroulement de carrière en particulier.

Cette première CAPA de l'année 2019 suit de près des élections professionnelles. Malgré les difficultés organisationnelles et les problèmes techniques, les PsyEN ont massivement voté avec des taux de participation en hausse au niveau national (71 %) comme au niveau de l'académie de Bordeaux (73 %). Cette augmentation du taux de participation peut être mise en lien avec l'inquiétude et la colère grandissantes des PsyEN face aux choix politiques réduisant toujours davantage les services publics.

Sur le plan national, la FSU progresse et devient majoritaire avec plus de 51 % des voix, un résultat dont nous pouvons nous féliciter et qui valide le travail réalisé lors de la mise en place du corps de psychologues de l'EN ainsi que les revendications que nous portons.

Dans le premier degré, sur le terrain, la mise en place des CP puis des CE1 « à 12 » avec des moyens constants se déploie en mettant à mal les autres dispositifs d'aide aux élèves en difficulté (RASED ; maîtres surnuméraires). L'intervention des psychologues dans les écoles doit pouvoir s'articuler avec celles des enseignants spécialisés des RASED qui mènent des actions de prévention et de remédiation, ce qui peut permettre d'une part, de limiter l'externalisation et à la médicalisation et d'autre part, d'aider les élèves au sein de l'école pour des difficultés qui ne relèvent pas du handicap.

Les psychologues sont attachés aux valeurs de bienveillance dans l'école. Mais les atteintes à la liberté pédagogique des professeurs des écoles, l'augmentation de la pression sur les enseignants et sur les élèves avec des évaluations qui sont problématiques, affectent le climat scolaire et le lien de confiance dans le service public.

Dans le second degré, la mise en place de la réforme des lycées et de Parcoursup va instaurer une école du tri social, véritable machine à exclure. Les premières victimes seront les élèves les plus fragiles, souvent issus des classes populaires. Ce gouvernement n'a choisi d'améliorer ni les conditions d'études des élèves, ni les conditions de travail des personnels

D'autre part la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » a été promulguée, entérinant le transfert des missions d'information pour l'orientation et la plupart des personnels des DRONISEP aux Régions. Depuis, le Ministère entretient son silence face au devenir des CIO et des PsyEN EDO mais montre une volonté délibérée de réduire de manière inquiétante le recrutement des PsyEN EDO (-51% en 2 ans). Cela nous semble complètement improbable alors même que les réformes en cours rendent plus complexes la construction des parcours, qu'une hausse de la démographie scolaire dans le second degré est attendue et que, chaque jour, sur le terrain, jeunes, familles et partenaires sollicitent toujours davantage notre expertise.

Sur le plan académique, les informations détenues par les personnels concernant l'articulation Etat/Région proviennent de la région et non pas de notre employeur. Nous



remarquons également que dans certains secteurs (Dordogne ou La Réole notamment), la Région va plus loin en proposant actuellement des ateliers « orientation » au sein des établissements sans concertation avec les PsyEN ; s'agit-il d'information sur les métiers et l'emploi ?

Enfin l'invitation aux « ateliers territoriaux de l'orientation scolaire » mentionne qu'« Ensemble nous souhaitons mettre en œuvre des politiques d'orientation scolaire sur les territoires » ; il nous semble, encore une fois, que la région va plus loin que la compétence qui lui est dévolue en matière d'information sur les métiers et les évolutions de l'emploi dès le collègue.

Pour l'académie de Bordeaux, les collègues ont massivement voté pour le SNUipp-FSU SNES-FSU, plaçant notre liste largement en tête avec plus de 61 % des voix exprimées. Cette forte augmentation permet à la FSU d'occuper les 4 sièges de la CAPA et donne à ses représentants une forte légitimité pour exprimer ses revendications afin de donner à la psychologie toute la place qu'elle mérite dans l'Education nationale.

Pour cela, nous vous rappelons que :

- Comme nous l'avions déjà présenté dans la CAPA du 15 juin 2018, nous souhaitons la mise en place d'une circulaire académique permettant de réunir les 2 spécialités ensemble ainsi que des réunions périodiques par spécialité et par département comme le prévoit le décret. Cela permettrait par exemple le travail commun sur les missions de prévention ou sur la liaison CM2-6^{ème}.
- Nous saluons la mise en place d'une première rencontre des psychologues EDA le 29 janvier dans le cadre de la formation continue. Cette année doit permettre la mise en place d'une formation continue de qualité commune et spécifique pour les PsyEN des deux spécialités qui corresponde aux besoins des PsyEN sur le terrain, ce à quoi veilleront les représentants du personnel.
- Pour la prochaine carte scolaire, en cette période de bons vœux, nous souhaitons la création de postes de PsyEN, à la fois pour diminuer la taille des secteurs et pour pouvoir organiser le remplacement de collègues (temps partiels, congés divers...). Dans l'académie de Bordeaux, la moyenne est de 1440 élèves par psychologue. Pour rappel, la moyenne européenne est de 800 élèves par psychologue, ce qui, appliquée à l'académie, nécessiterait la création de nombreux postes (276 pour être précis !).
- Nous demandons que le rectorat communique auprès de ses personnels sur le devenir des CIOs de notre académie et des mises à disposition fonctionnelle possibles de ses personnels.
- Le remboursement des frais de déplacement est un problème récurrent. Il est anormal que de nombreux personnels itinérants dont font partie les PsyEN financent leurs déplacements sur leurs fonds propres. Le décret et la circulaire de 2006 et l'arrêté de 2008 stipulent que les agents doivent être remboursés des frais qu'ils engagent (déplacements et repas). Des recours au tribunal administratif sont en cours.
- Afin que tous les PsyEN, quel que soit leur secteur d'intervention, puissent remplir équitablement leurs missions en utilisant des tests actualisés et des outils numériques adaptés, nous souhaitons la création d'un fonds de compensation académique.
- Le versement des indemnités en éducation prioritaire a été interrompu pour certains collègues sur une période. Est-il possible de faire un point sur le versement de ces indemnités ?



- Dans le cadre du prochain mouvement intra académique, nous demandons une phase directe et unique d'affectation sur un poste en école (rattachement administratif) ainsi que l'envoi préalable aux collègues de la liste des postes.

Nous souhaitons que l'administration puisse apporter prochainement des réponses concrètes et positives sur tous les points que nous venons d'évoquer.

De manière plus générale, cette CAPA d'installation s'ouvre dans un climat national tendu : menaces contre le paritarisme et contre le statut de la Fonction Publique avec le projet CAP22, la politique rigide d'économie visant le service public et son corollaire de conséquences négatives pour les personnels : suppressions de postes, fusion des académies, baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, tentation de privatisation de certaines missions....

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU offrent un accompagnement personnalisé aux collègues du 1^{er} et du 2nd degré et impulsent des réactions collectives quand les projets du ministère ou du gouvernement mettent à mal l'Ecole et les métiers qui s'y rattachent. Nous continuerons à œuvrer dans ce sens, pour faire respecter les droits des agents, leurs conditions de travail mais également les droits des usagers qui sont pour nous les élèves et leurs parents.

Les élus SNUipp-FSU et SNES-FSU de la CAPA des PsyEN de l'académie de Bordeaux